



DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 8 février à 18h00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 3 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de réunion au 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Fatima SELAM, Vice-Présidente du CIAS.

Membres présents : 11

BLANQUET Marguerite, **BONFANTI** Djamilia, **COURVEILLE** Martine, **LEYMARIE** Muriel, **ORRIT** Didier, **PLO** Pascal, **SELAM** Fatima (pouvoir d'Aline REDO), **SOURDIN** Anne, **TIREFORT** Jean-Michel, **TOUZANI** Rachid, **VIDAL** Suzette.

Membres excusés : 8

AZAM Martine, **BLAVIER** Yveline, **DURAND** Rosette, **MILESI** Marie, **PUEYO** Patricia, **REDO** Aline (pouvoir à Fatima SELAM), **ROMIGUIER** Valérie, **SOMEN** Didier.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	1
Membres présents	11	Voix délibératives	12

Numéro :

08/02/2023-05

OBJET : BIENS REÇUS A TITRE DE DOTATION/APPORT DU CENTRE SOCIAL SEGA'LIENS AU CIAS

Vu la délibération du CA du CIAS du 15 décembre 2021, actant la remise en apport de l'ensemble des moyens matériels nécessaires à l'exercice des activités du Centre Social et vu le procès-verbal de l'association Séga'Liens du 15 février 2022 actant la dotation de matériels par l'Association pour le fonctionnement du Centre Social, à titre gratuit et définitif.

Ces biens figurent à l'inventaire depuis le 1^{er} janvier 2022 mais n'étaient pas comptabilisés à ce jour dans l'actif du CIAS. Il est nécessaire de les intégrer au bilan pour leur valeur nette comptable égale à zéro.

Les biens concernés sont les suivants :

- 4 bureaux,
- 1 table ronde de réunion,
- 4 caissons de bureau,
- 6 fauteuils,
- 1 tableau de planning aimanté,
- 1 Camion (camion jaune) avec l'équipement existant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE ce point.

S'agissant d'une opération d'ordre non budgétaire, il est précisé que l'ordonnateur est chargé d'attribuer un numéro d'inventaire à ces biens, et d'envoyer au comptable un certificat administratif précisant les biens remis en apport.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN



La secrétaire de séance
Djamila BONFANTI

A small, stylized blue ink signature.

Le Président, Didier SOMEN certifie que la
présente délibération a été publiée
conformément à la loi, le **20 FEV. 2023**